

LES RUCHES

# L'Aide à la Vie Partagée

## « les Ruches »

*Habitat inclusif*



**Yvelines**  
Le Département



# Qu'est-ce que l'habitat inclusif?

L'habitat inclusif est une solution de logement pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap qui constitue une alternative à la vie à domicile isolée et à la vie collective en établissement.

Les habitants vivent seuls, en couple ou en colocation dans des logements privés, tout en partageant des espaces communs et un projet de vie sociale.

Les diverses solutions d'habitat inclusif se caractérisent ainsi par des espaces de vie individuelle et par des espaces de vie partagée, dans un environnement adapté, sécurisé et propice au lien social.

L'habitat inclusif n'est pas un ESMS mais un dispositif financé par le Conseil Départemental et la CNSA.

# Le droit commun

Les habitants peuvent faire appel à tous les services qui leur sont nécessaires, comme dans un logement classique de droit commun : services d'aide à domicile, SSIAD (services de soins infirmiers à domicile), SPASAD (services polyvalents d'aide et de soins à domicile), SAVS, SAMSAH...

# Le projet de vie sociale et partagée (PVSP)

Il a pour objectif de:

- ❖ favoriser le « vivre ensemble » et limiter le risque d'isolement des habitants;
- ❖ développer la vie collective;
- ❖ permettre aux habitants de s'insérer dans la vie du quartier et de la commune, pour développer ou maintenir des liens sociaux avec le voisinage par exemple.

Il est rédigé par les habitants, avec l'aide de la coordinatrice qui doit s'assurer de la participation de tous à la définition et à la mise en œuvre du projet. Il est revu à l'entrée de chaque nouvel habitant.

# Rôle de la coordinatrice

Elle est le chef d'orchestre du vivre ensemble, non seulement entre les habitants mais aussi entre les habitants et leur environnement, leurs voisins, proches, les services de proximité, etc.

La coordinatrice n'est pas en charge de l'accompagnement individuel des habitants ni de la coordination des intervenants sociaux, médico-sociaux et sanitaires. Elle assure un accompagnement collectif.



# L'Aide à la Vie Partagée

## « Les Ruches »

L'AVP « les Ruches » de l'APAJH Yvelines a ouvert en février 2023,

Nous mettons à disposition des appartements (du studio au T3) dans lesquels les personnes vivent en autonomie et bénéficient de l'aide d'une coordinatrice, tout en étant en lien avec les autres habitants. Certains appartements peuvent être en colocation, certains peuvent même être dans une même résidence.

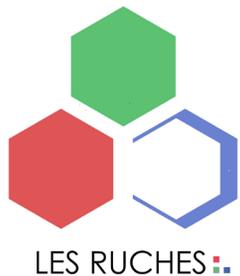
Des temps sont formalisés dans la semaine et 1 samedi par mois, en vue de permettre qu'ils se réunissent et partagent des moments de convivialité (activités, repas, sorties...) tout en développant l'entraide et la pair-aidance.



L'AVP « Les Ruches » est composé de **9 appartements** répartis sur les communes d'Andrésey et de Carrières-sous Poissy :

- **3 studios** au sein de la Résidence sociale « les Magnolias » à Andrésey pour 3 habitants;
- **1 appartement** situé à Carrières-sous-Poissy pour 2 habitants (un couple ou une colocation);
- **2 appartements** (un studio et une colocation) pour 3 habitants, situés dans une résidence à Andrésey;
- **3 studios** situés à Andrésey pour 3 habitants en centre ville (Le Pavillon des Ruches).





# L'AVP, c'est pouvoir:



- ❖ **bénéficier d'une veille sociale** par une coordinatrice et un animateur en fonction des besoins;
- ❖ **participer à des temps collectifs** le mardi de 17h à 18h30 et une fois par mois le samedi;
- ❖ **vivre seul dans son logement** mais avoir le choix de pouvoir profiter de la compagnie ou de l'aide des autres habitants de l'AVP;
- ❖ **partager** ses envies de projets avec les autres et les réaliser si cela est possible.

Enfin et surtout, c'est **co-construire un projet de vie sociale et partagée.**



# Studios Les Magnolias d'Andrésy



- ▶ **3 Studios** (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage avec ascenseur)
- ▶ Surface : **33 m<sup>2</sup>**
- ▶ 1 grande pièce à vivre avec un coin cuisine et une salle d'eau.
- ▶ Montant du Loyer : **515.74 €** (redevance mensuelle réévaluée tous les ans). *Loyer qui ne comprend pas les charges de chauffage ni d'électricité.*
- ▶ Compteur électrique à souscrire à l'entrée dans le logement.
- ▶ Caution : 515.74 €
- ▶ Buanderie commune dans la résidence
- ▶ Gardien sur place

# Studios Pavillon les Ruches à Andrésey



- ▶ 3 studios dont un studio de plain-pied/ 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage sans ascenseur.
- ▶ Surface : **24 m<sup>2</sup>** (rdc et 1<sup>er</sup> étage)/**21 m<sup>2</sup>** (2<sup>ème</sup> étage).
- ▶ 1 coin salon/cuisine + 1 chambre + 1 salle d'eau indépendante (2 logements avec une salle d'eau adaptée)
- ▶ Montant du loyer : **540 € (hors charges) + 50 € (provision de charges) = 590 €**. *Loyer qui ne comprend pas les charges de chauffage ni d'électricité.*
- ▶ Compteur électrique à souscrire à l'entrée dans le logement. Ballon d'eau chaude.
- ▶ Cauton : **540 €**
- ▶ Interphone
- ▶ Cour commune

# Appartement à Carrières sous Poissy Les Violettes



- ▶ 1 appartement pour 2 personnes au 3ème étage sans ascenseur
- ▶ Surface : 69 m<sup>2</sup>
- ▶ cuisine + séjour + 2 chambres + 1 salle de bain + 1 buanderie + 1 WC
- ▶ Montant du loyer : 402,08€ (hors charges) + 135,12€ (provision de charges) = 537,20 €. Loyer qui ne comprend pas les charges de chauffage ni d'électricité. (prix du loyer et charges divisés entre les colocataires)
- ▶ Compteur électrique à souscrire à l'entrée dans le logement.
- ▶ Caution : 408,08€ (201,04€ par locataire)
- ▶ Interphone

# Appartement Duflos à Andrésy



- ▶ Surface : 40m<sup>2</sup>, rez-de-jardin
- ▶ 1 coin salon/cuisine + 1 chambre et 1 salle d'eau indépendante
- ▶ Montant du loyer : **414€ + 99,37 € provisions charges soit 513,37 € charges comprises.** *Loyer qui ne comprend pas les charges de chauffage ni d'électricité.*
- ▶ Compteur électrique à souscrire à l'entrée dans le logement. Chauffage et eau chaude individuels au gaz.
- ▶ Caution : **414 €**
- ▶ Interphone
- ▶ jardinet

# Colocation résidence domaine Sisley à Andrésy



- ▶ Surface : 65m2, 1<sup>er</sup> étage avec ascenseur
- ▶ 1 coin salon/cuisine + 2 chambres + 1 salle d'eau indépendante
- ▶ Montant du loyer : **922€ charges comprises**  
*Loyer qui comprend les charges de chauffage.*
- ▶ Compteur électrique à souscrire à l'entrée dans le logement.
- ▶ Caution : **630 €**
- ▶ Interphone
- ▶ balcon



## Tous les logements sont conventionnés à l'Aide Personnalisée au Logement

- ▶ A l'entrée dans le logement l'habitant signe:
  - Un bail;
  - Un état des lieux d'entrée;
  - La convention AVP « les Ruches »;
  - La demande d'Aide à la Vie Partagée du Conseil départemental;
  - Pour les logements de la Résidence les Magnolias: Une convention d'hébergement ;
  - La charte « présence animale domestique » si l'habitant possède un animal.

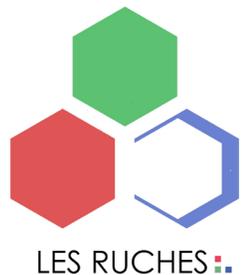


# Comment intégrer l'Aide à la Vie Partagée « Les Ruches » ?

- Posséder au moins un droit ouvert à la MDPH (notification AAH, SAVS, RQTH, ...) ou bénéficier d'une pension d'invalidité;
- Remplir un dossier de candidature;
- Participer à un rendez-vous avec la Cheffe de service et la Coordinatrice.

Une visite pourra être organisée dans les logements disponibles.





Si le projet AVP convient à la personne et qu'un logement est disponible (seul ou en colocation), il lui est proposé de rencontrer les habitants et d'intégrer le dispositif.

Si aucun logement n'est disponible, il est proposé à la personne d'être mise sur liste d'attente.